

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

#### R.C commun aux lots

Le Pouvoir Adjudicateur : I.N.S.A.

I.N.S.A.
Pôle Marchés
135 Avenue de Rangueil
31077 TOULOUSE CEDEX 4

Procédure adaptée En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

## **MARCHE N°2025-017:**

# REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE TERRASSE ET LES TRAVAUX DE VENTILATION DU BATIMENT 08 DE L'INSA TOULOUSE

# DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 27 mai 2025 à 12h00

**IMPORTANT: SEULS LES DEPOTS DEMATERIALISES SONT AUTORISES** 

Code NACRES:

Organismes de publicité : PLACE, Groupe Moniteur

Service instructeur: Service infrastructures - Pôle Patrimoine - INSA Toulouse

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE		
,c9n	Marché public de Travaux	
	Objet: REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE TERRASSE ET LES TRAVAUX DE VENTILATION DU BATIMENT 08 DE L'INSA TOULOUSE	
	Acheteur: INSA TOULOUSE 135 avenue de Rangueil 31077 - TOULOUSE Cedex 4	
$\overline{\mathbf{V}}$	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.	
_	CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.	
*	Le marché est divisé en 2 lots.	
	Profil acheteur : www.marches-publics.gouv.fr	
?	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.	
(( <u>(</u> ))	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.	
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.	
	L'INSA se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats ayant remis une offre dans le délai imparti et elle sera réalisée sur la base des critères de jugement des offres.	
	La négociation ne sera menée qu'avec les candidats n'ayant pas déposé une offre inappropriée ou anormalement basse.	
	Elle pourra se dérouler par écrit ou à l'orale, sur site ou à distance, en visio-conférence.	
	La visite du site est obligatoire.	
*	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.	
<b>☆</b>	Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.	
<b>&lt;··&gt;</b>	Codes CPV de la consultation : 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation / 45261420-4 : Travaux d'étanchéité	

#### **SOMMAIRE**

Α	RTICLE 1	- ACHETEUR	4
	1.1.	Nom et adresse officiels de l'acheteur	4
		Type d'acheteur public	
Α	RTICLE 2		
	2.1.	Objet de la consultation	4
	2.2.	Codes CPV	4
	2.3.	Durée : Pour chaque lot	5
	2.4.	Tranches	5
Α	RTICLE 3	- Dossier de consultation	6
Α	RTICLE 4	- CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
	4.1.	Procédure de passation	6
	4.2.	Allotissement	6
		Négociation	
		Renseignements complémentaires	
	4.5.	Visite de site	
Α	RTICLE 5		
		Dossier de candidature	
	_	Sous-traitance	
		Groupements d'opérateurs économiques	
Α	RTICLE 6		
		Présentation du dossier d'offre	
		Variantes	
		Prestations supplémentaires éventuelles	
		Délai de validité	
	RTICLE 7		
	RTICLE 8		
	RTICLE 9		
A	RTICLE 10	0 - LITIGES ET DIFFÉRENDS	12
١N	NEXE 1:	ATTESTATION DE VISITE	13

#### Article 1 -**Acheteur**

#### 1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur

I.N.S.A. de Toulouse 135 Avenue de Ranqueil 31077 TOULOUSE CEDEX 4

Télécopie: 05 61 55 95 00

Site internet: http://www.insa-toulouse.fr

#### 1.2. Type d'acheteur public

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

#### Article 2 -Dispositions générales

#### 2.1. Objet de la consultation

Objet des travaux : REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE TERRASSE ET LES TRAVAUX DE VENTILATION DU BATIMENT 08 DE L'INSA TOULOUSE.

La présente consultation a pour objet un marché de travaux pour la réfection d'une partie des systèmes Chauffage Ventilation Climatisation (CVC), des ventilations mécaniques des cuisines ouvertes, de l'étanchéité partielle de la toiture terrasse, et des exutoires de fumée / puits de jour du Bâtiment 08 de l'INSA TOULOUSE.

Le bâtiment 08 abrite entres autres, le service de restauration collective étendu sur trois niveaux :

- Au RDC, vestiaires des personnels, chambres chaudes et froides, chaufferie collective (ensemble du bâtiment), bureau et divers locaux techniques.
- Au premier niveau, cuisine ouverte, cuisine fermée, salles de préparations spécifiques, cafétéria, salles de restauration (personnels, invités, étudiants).
- Au dernier niveau, salle des thèses, bureaux, hall évènementiel, bibliothèque.

La description des travaux est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Lieu d'exécution: INSA TOULOUSE, 135 avenue de Ranqueil, 31077 TOULOUSE Cedex 4

Le marché est divisé en lots comme suit :

#### - Lot n° 1 : Réfection CVC et ventilations mécaniques des cuisines ouvertes :

Le présent lot a pour objet la réfection d'une partie des systèmes Chauffage Ventilation Climatisation (CVC), des ventilations mécaniques des cuisines ouvertes du Bâtiment 08 de l'INSA à Toulouse.

- Lot n° 2 : Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse et des exutoires de fumée / puits de jour : Le présent lot a pour objet des travaux d'étanchéité de la toiture terrasse et des exutoires de fumée / puits de jour du Bâtiment 08 de l'INSA à Toulouse.

#### 2.2. Codes CPV

#### Code(s) CPV secondaire(s):

- Lot n° 1 : Réfection CVC et ventilations mécaniques des cuisines ouvertes : 45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation.
- Lot n° 2 : Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse et des exutoires de fumée / puits de jour: 45261420-4 - Travaux d'étanchéité

#### 2.3. Durée : Pour chaque lot

#### Durée

La durée globale du marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.

#### Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de trois (3) semaines est prévue.

#### Délai d'exécution:

Le délai d'exécution est de six (6) mois pour les deux lots à compter de la notification, période de préparation comprise. Cependant pour le lot n° 1, une mise à disposition anticipée des locaux de cuisine, appelée jalon 1 dans le CCTP, sur une partie des prestations liées au service de restauration devra être finalisée au plus tard le 30/08/2025.

#### Caractéristiques du délai d'exécution du marché :

Par dérogation à l'article 18 du CCAG travaux, la date de commencement ne sera pas définie par ordre de service, mais à la notification du marché.

Le calendrier détaillé d'exécution est établi par le candidat dans son offre. Il doit prendre en compte le cadre fixé dans le calendrier prévisionnel d'exécution établi par la maîtrise d'œuvre et fourni par le Maître d'ouvrage au DCE.

#### 2.4. Tranches

Ce marché est divisé en tranches uniquement pour le lot n° 1.

Туре	Description
Tranche ferme	Réfection CVC et ventilations mécaniques des cuisines ouvertes
Tranche optionnelle n° 1	Remplacement de la hotte 2 (cf. CCTP)
Tranche optionnelle n° 2	Remplacement de la hotte 1 et de la hotte 4 (cf. CCTP)
Tranche optionnelle n° 3	Remplacement de la hotte et compensation cuisine office invité (cf. CCTP)

Les parties sont engagées sur la tranche ferme uniquement si l'INSA ne notifie pas de décision d'affermissement des tranches optionnelles.

La décision d'affermissement de chaque tranche optionnelle est prise par la Directrice de l'INSA ou son représentant dûment habilité. Elle prend la forme d'une décision administrative datée et signée par la Directrice de l'INSA ou son représentant dûment habilité.

Une notification de la décision d'affermissement de chaque tranche optionnelle sera effectuée via la plateforme des achats PLACE.

Aucune décision verbale ne pourra valoir décision d'affermissement de chaque tranche optionnelle.

Le titulaire du marché a l'obligation de réaliser les tranches optionnelles affermies.

La décision d'affermissement se fera au plus tard douze (12) mois à compter de la date de notification du marché correspondant à la tranche ferme. Passé ce délai, le titulaire du marché ne sera plus engagé.

#### Article 3 - Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- L'Acte d'engagement (AE) pour chacun des lots ;
- Le présent Règlement Consultation (RC) ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le calendrier prévisionnel détaillé d'exécution des travaux :
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chacun des lots ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots ;
- Le rapport initial du contrôleur technique (il sera fourni ultérieurement) ;
- Les diagnostics (DAT) (ils sont fournis sur demande du candidat via la messagerie PLACE) :
- Les annexes du CCTP (plans, documents graphiques détaillés) (ils sont fournis sur demande du candidat via la messagerie PLACE) ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) (il sera fourni ultérieurement).

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

#### Article 4 - Conditions de la consultation

#### 4.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

#### 4.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

#### 4.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

La négociation ne sera menée qu'avec les candidats n'ayant pas déposé une offre inappropriée ou anormalement basse.

Elle pourra se dérouler soit par écrit via la Plateforme PLACE, soit à l'orale sur site ou à distance, en visioconférence.

#### 4.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : www.marches-publics.gouv.fr

#### 4.5. Visite de site

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux, celle-ci sera organisée le Jeudi 15 mai 2025 à 15h00, et le Mardi 20 mai 2025 à 15h00.

Les candidats doivent impérativement s'inscrire au préalable à l'adresse suivante en indiguant le créneau retenu: pole-marches@insa-toulouse.fr

Une attestation de visite sera remise à chaque entreprise le jour de la visite, une copie devra être remise dans l'offre du candidat.

#### Présentation de la candidature Article 5 -

#### 5.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (imprimé DC2)	Tous les lots
	et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles	
	en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de	
	l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres	
	d'affaires sont disponibles.	

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.	Tous les lots
3	Une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.	

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le maître d'ouvrage peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation :

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

#### Liste des pièces justificatives que la société retenue sera tenue de produire dans sa candidature :

- L'attestation de régularité fiscale ;
- L'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- Les attestations de régularité sociale et de vigilance ;
- Les assurances responsabilités civiles et décennales.

#### 5.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics :
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

#### 5.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint d'entreprises, l'acheteur exige que le mandataire du groupement soit solidaire.

#### Article 6 - Présentation de l'offre

#### 6.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

# N° Description L'acte d'engagement propre à son lot Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.

2 Le relevé d'identité bancaire
3 Le mémoire technique
4 Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
5 L'attestation de visite en annexe correctement complétée.

#### 6.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public. En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

#### 6.3. Prestations supplémentaires éventuelles

#### Lot n° 1 : Réfection CVC et ventilations mécaniques des cuisines ouvertes fermées :

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

- PSE N° 1 : Remplacement de l'extracteur (cf. CCTP du lot n° 1).

Si elle est retenue, la PSE ne se substitue pas à la solution de base mais vient s'ajouter aux prestations demandées dans le marché. Le maître d'ouvrage n'est jamais obligé de retenir une PSE, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché.

#### Lot n° 2 : Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse et des exutoires de fumée / puits de jour :

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

- PSE N° 1 : Lanterneaux de désenfumage et puits de lumières (cf. CCTP du lot n° 2).

Si elle est retenue, la PSE ne se substitue pas à la solution de base mais vient s'ajouter aux prestations demandées dans le marché. Le maître d'ouvrage n'est jamais obligé de retenir une PSE, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché.

- PSE N° 2: Adaptation des garde-corps en toiture (cf. CCTP du lot n° 2).

Si elle est retenue, la PSE ne se substitue pas à la solution de base mais vient s'ajouter aux prestations demandées dans le marché. Le maître d'ouvrage n'est jamais obligé de retenir une PSE, ni lors de la conclusion, ni pendant l'exécution du marché.

#### 6.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

#### Article 7 - Critères d'attribution et choix de l'offre

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché. Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	60
1.1	Méthodologie d'exécution (Moyens humains et matériels associés aux contraintes du calendrier. Description technique et temporelle précise de chaque phase)	30
1.2	Qualité des produits / matériels proposés et les délais de fourniture associés	30
2	Prix	40
Pondé	ration totale des critères d'attribution :	100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

### Article 8 - Modalités de remise des plis

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

#### Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plateforme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <u>www.marches-publics.gouv.fr</u>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

#### Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

#### Article 9 - Attribution du marché

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

# Article 10 - Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes

:

Tribunal administratif de Toulouse

Tél.: 0562735757

Fax:

Email: greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal administratif de Toulouse

Tél.: 0562735757

Fax:

Email: greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.



#### **ANNEXE 1: ATTESTATION DE VISITE**

Dossier: 2025-017

Objet: REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE TERRASSE ET LES TRAVAUX DE VENTILATION DU BATIMENT 08 DE L'INSA TOULOUSE.

Je soussigné :	
représentant INSA TOULOUSE	
atteste que :	
représentant le soumissionnaire :	
s'est rendu sur le lieu, leremettre son offre pour le présent marché.	, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de
Signatures :	
Pour le soumissionnaire,	Pour INSA TOULOUSE,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.